

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	15
- présents	12
- votants	14
- absents	3

Date de convocation :

**15/07/ 2020**

Date d'affichage :

**15/07/2020**

VOTE

- POUR	14
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 29/07/2020

Reçu en préfecture le 29/07/2020

Affiché le

ID : 005-210501458-20200721-53\_2020-DE

Berger  
Levrault

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **ST JEAN ST NICOLAS**

**Séance du 21 juillet 2020**

L'an deux mille vingt, le mardi 21 juillet à 19 heures 30, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean-Paul Reynier, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

**Présents** : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Claude GUET – Isabelle DE COLOMBEL – Anne-Marie MARLETTA – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Eloïse RIBAIL – Jérémy VINCENT

**Absents et représentés** : Marc-André DABAT ayant donné pouvoir à Claude ALLAIRE – Déborah BELIN ayant donné pouvoir à Thierry BAUD

**Absent** : Claude GUET

Anne-Marie MARLETTA est nommée secrétaire de séance

### **DELIBERATION N°53/2020 : TARIF DE L'ATLAS DE BIODIVERSITE COMMUNALE**

Le Maire explique que la commune a réalisé, avec l'appui d'un bureau d'études en écologie, un Atlas de Biodiversité Communale (ABC). Il s'agit d'une démarche volontaire permettant à une commune de mieux connaître, préserver et valoriser son patrimoine naturel. Ce travail a donné lieu à la réalisation d'un livret.

Ce dernier sera distribué gratuitement à la population de la commune.

Quelques exemplaires ont été édités en plus afin d'être vendus aux personnes intéressées. Le Maire propose d'établir le prix de vente à 5,00€.

**Le conseil municipal délibère et décide de :**

- ☞ **Fixer** le prix de vente de l'Atlas de Biodiversité communale à 5,00€
- ☞ **Dire** que la recette sera imputée au chapitre 70 « produit des services du domaine et ventes diverses »

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

**Le Maire,  
Rodolphe PAPET**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

**29 JUL. 2020**

